

Cussac, le 12 Mars 2021

EHPAD - Maison de retraite
3, rue du Fromental 87150 CUSSAC

Mesdames et Messieurs
Familles et proches de résidents

Objet : Information aux familles

Mesdames, Messieurs, Chères familles et Chers proches de résidents de l'EHPAD,

Pour faire suite à mon mail de la semaine dernière et conformément au chemin ouvert par la décision du Conseil d'Etat, l'heure est venue d'adapter progressivement les mesures de restriction pour améliorer la qualité de vie des résidents et des familles.

Ainsi, en lien avec l'ordonnance du Conseil d'Etat et conformément au protocole diffusé lundi dernier par le Ministère de la Santé, les sorties à l'extérieur des résidents disposant d'un schéma vaccinal complet (2 injections réalisées depuis au moins 15 jours) sont autorisées à compter du 13 Mars.

Pour ce qui est des personnes désirant sortir et n'ayant pas souhaité bénéficier de la vaccination, chaque demande de sortie sera donc analysée au cas par cas par l'établissement et devra faire l'objet au préalable d'une validation par l'équipe pluridisciplinaire.

Ensuite, la dernière recommandation n'autorise pas à ce stade la reprise des visites en chambre. Mais nous avons décidé, en concertation avec le Conseil de la Vie Sociale d'autoriser la visite de deux personnes fixes par résident.

Ainsi, ce choix va impliquer la mise en place d'un double circuit de visite. Le premier permet ainsi à deux personnes (toujours les mêmes) désignées en concertation avec le résident et la famille de se rendre en chambre, sans prise de rendez-vous en respectant les mesures suivantes :

- *Horaires : 10h00-13h00 et 14h00-17h30 du lundi au samedi et 14h00-17h30 le dimanche ;*
- *Signature du registre de visite ;*
- *Prise de température ;*
- *Signature du guide du proche responsable (lors de la première venue) ;*
- *Auto-questionnaire de santé (conseillé) ;*
- *Les visites des mineurs sont interdites en chambre ;*
- *Les petits salons et salles à manger sont interdits pour les visiteurs.*

Le second est identique au circuit actuel avec prise de rendez-vous dans des espaces dédiés. Cette mesure vise à augmenter progressivement et prudemment le retour des familles au sein de l'établissement.

Si vous avez des questions sur la mise en place de ces différentes mesures, vos interlocuteurs habituels (Charlotte, Nadine, Corinne et Monique) seront disponibles pour vous répondre.

Ce choix constitue une prise de risque en faveur de la liberté, il nous engage collectivement à respecter les règles fixées par l'établissement. Ce **pacte de responsabilité** qui nous lie doit être respecté par tous, il doit permettre de protéger les résidents, les professionnels et les familles. L'application des gestes barrières restera la norme pendant encore longtemps mais c'est la seule manière de permettre d'assouplir les règles de visite au sein de nos structures.

Ces décisions pourront bien évidemment être remises en cause en fonction du contexte épidémique ou d'un cas de contamination au sein de l'établissement.

J'espère qu'après cette année difficile pour nos aînés et vous-même, ces mesures permettront à chacun de retrouver le sourire.

Comptant sur votre compréhension et votre engagement dans le respect de cette organisation, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Directeur
Centre Intercommunal
d'Action Sociale Ouest Limousin
EHPAD
3, rue Fromental
87150 CUSSAC
Laurent DENIZOU